



La CFE-CGC met le Handicap sur son n°31 Pour la CFE-CGC, le Handicap est un sujet à durée indéterminée

HANDI'CAPABLE de FAIRE MIEUX

**L'accord triennal actuel doit être articulé différemment
pour intégrer la permanence des actions à mener sur le Handicap.**

La **CFE-CGC** aurait souhaité un accord chapeau à durée indéterminée articulé autour de deux éléments :

- CFE d'une part, les principes de la politique du handicap mise en œuvre par la CDC et,
- CFE d'autre part, les engagements financiers sur ses fonds propres qui relèvent de sa responsabilité d'employeur (recrutement, maintien dans l'emploi, promotions etc...)

Enfin, le dispositif aurait pu être complété par un volet annuel relatif à la déclinaison et au suivi de la convention triennale que la CDC signe avec le **FIPHFP** (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Rappelons que le **FIPHFP** intervient dans la compensation du handicap par un soutien aux employeurs publics sans jamais se substituer à la responsabilité de l'employeur en matière d'emploi des collaborateurs en situation de handicap.

La Direction de la CDC nous propose un accord qui mélange ces trois aspects.

Dans la négociation de cet accord, la **CFE-CGC** a relevé tout au long des débats de nombreux points de vigilance et d'amélioration à prendre en compte lors de l'intégration d'un **TH** (Travailleur Handicapé).

La Caisse des dépôts s'est engagée à recruter 20 personnes en situation de handicap par an afin de lui permettre de respecter l'obligation légale de 6% mais cette ambition reste modérée. Le taux d'emploi des personnels en situation de handicap stagne (6,06% en 2018 - 6,01% en 2019 - 6,02% en 2020). La Caisse des dépôts se dit engagée mais n'a pas souhaité se donner l'objectif d'atteindre ce taux pour chaque statut de personnels (privé, public et statutaire CANSSM).





La CDC a néanmoins mis en place, pas moins de 16 directions, services ou unités confondus pour montrer sa volonté de bien faire. Bel effort, mais le parcours d'obstacles commence dès le recrutement du **TH** qui ne sait pas à quelle porte frapper face à cette forêt d'intervenants, pour obtenir le matériel adapté, le mobilier adapté, pour savoir si l'accessibilité est présente sur son bâtiment, etc...

Quand tout va bien il faut compter environ 2 mois pour être entièrement installé !!!

« Pourquoi faire SIMPLE quand on peut faire COMPLIQUÉ ? ».

On dirait un principe « Shadok »

Etre **RQTH** (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) génère des contraintes supplémentaires !!! Il faut, en effet, aller voir son médecin pour obtenir un justificatif de prise en charge en taxi afin de se rendre sur le site de sa mission pour ne pas devoir faire l'avance des frais et ce justificatif permet également une prise en charge par le **FIPHFP** !!!

Vient ensuite la réservation du train et de l'hôtel avec parfois des places non spécifiques **TH** et des chambres d'hôtel pas toujours accessibles et équipées. Enfin arrive le jour de la mission et s'interroger sur l'installation du matériel adéquat sur le site de la mission.

De quoi décourager les bonnes volontés...

Pourquoi est-ce si compliqué ?

Tout simplement parce qu'il faut remplir les conditions permettant à l'Employeur d'obtenir une prise en charge du **FIPHFP** et que, faute de justificatifs, pas de prise en charge. Tout cela constitue une contrainte supplémentaire pour le **TH**.

Néanmoins, malgré la contrainte architecturale actuelle de l'accord et les pistes d'améliorations encore possibles, nous nous sommes efforcés d'être ...

HANDI'CAPABLE de FAIRE MIEUX

Cet accord est meilleur que le précédent sur de nombreux points : La **CFE-CGC** en sera donc signataire.

A l'occasion de la 24^{ème} semaine pour l'emploi des personnes handicapées du 16 au 22 novembre, la **CFE-CGC** et ses militants rappellent qu'ils sont mobilisés 365 jours par an sur l'employabilité des personnes handicapées.

<https://www.cfecgc.org/actualites/semaine-pour-lemploi-des-personnes-handicapees-tous-engages>

Pour tout renseignement complémentaire

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr

<https://cdc.cfe-cgc.fr/category/representants/>

